

LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE, C'EST PROTÉGER SA VIE PRIVÉE ET CELLES DES AUTRES !

#SSI #RGPD



#4 INCIDENTS DE SECURITE

Un incident de sécurité, c'est quoi ?

- Un vol ou une perte d'un équipement informatique
- L'utilisation **illégal**e d'un mot de passe, l'usurpation d'identité ou abus de droits
- La divulgation de données sensibles (Données santé, origine raciale, opinion politique, ...)
- L'utilisation d'une ressource informatique par une **personne mal intentionnée**
- Une tentative de phishings (hameçonnage) sur le mail académique



Un incident de sécurité, que faire ?

Le signalement aide à limiter la propagation de l'incident constaté à d'autres personnes. Pour cela, nous vous remercions d'utiliser **la chaîne d'alerte** et d'informer vos responsables hiérarchiques.

La chaîne d'alerte, laquelle ?

#1 J'envoie un mail à alerte.ssi@ac-rennes.fr

#2 J'informe

- le chef d'établissement et le référent protection aux données scolaires, si je suis en **collège ou lycée**,
- l'IEN et l'ERUN de circonscription, si je suis dans une **école**
- le RSSI académique, si je suis dans un **service académique**

La cellule SSI académique vous apportera un support technique, juridique, fonctionnel.

